

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010.

Etaient présents : M. BAUDRY, M. CEREP, M. DI MEO, Mme FROMENTIN, Mme GAILLARD, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, M. LAURENT, M. AMELOT, Mme BOISSON-GABARRON, M. PRUD'HOMME, M. SELVA., Mlle CLAVEL, M. DREVET, M. LABESQUE, M. NGUYEN.

Etaient représentés : Mme GOMEZ-VIDAL, M. BERGES.

Le quorum étant atteint, M. BAUDRY ouvre la séance à 14 H 15 et aborde l'ordre du jour.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 9 NOVEMBRE 2010

L'adoption du PV du 9 novembre 2010 est reportée au prochain CS

Mme BOISSON-GABARON regrette que la date de la réunion du CS coïncide avec celle de la CLAS. Elle considère comme particulièrement grave le chevauchement de ces réunions institutionnelles.

M. BAUDRY répond que ce Conseil Scientifique a été programmé le vendredi parce qu'il devait participer à une réunion à l'AERES le jeudi.

II - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES PROJETS SCIENTIFIQUES D'ETABLISSEMENT

M. BAUDRY précise que la Direction de la Recherche a réalisé un document sous forme de propositions concernant les modalités de soutien financier aux projets scientifiques d'établissement. Ce document peut donc être amendé.

Il rappelle ce que sont les projets scientifiques d'établissement. Il existe trois catégories de projets, le premier est celui des axes prioritaires: l'objectif est d'inciter des équipes à travailler en partenariat sur des objets qu'elles ont en commun. Le second est celui des programmes blancs qui permettent aux équipes de soumettre des projets issus de leur propre contrat quadriennal. Le troisième concerne les projets d'ANR et l'aide financière pour les projets déposés à la région.

M. BAUDRY rappelle que les axes prioritaires sont à priori destinés à évoluer et à être précisés. Dans d'autres universités on retrouve cette stratégie destinée à faire émerger des projets de plus grande ampleur que ceux qui étaient soutenus dans le cadre du BQR.

M. PERNOT demande si l'expression «sans excéder 30 mois» est une coquille.

M. BAUDRY lui répond que ces projets doivent faire l'objet d'un bilan entre le 30^{ème} et le 36^{ème} mois.

M. SELVA voudrait que dans les dépenses éligibles on rajoute «petits équipements et consommables».

M. BAUDRY demande qu'elle est la nature de ces petits équipements.

Mme BOISSON-GABARRON répond qu'il s'agit de matériels comme les scanners, les appareils photos.

Mme FROMENTIN demande si une grille d'évaluation des projets à destination des experts extérieurs a été prévue ainsi qu'un bilan de fin de parcours.

M. BAUDRY répond qu'une grille d'évaluation à destination des experts est en effet prévue, ainsi qu'un bilan en fin de parcours.

Mme BOISSON-GABARON demande que le BQR non utilisé soit reporté sur l'exercice suivant.

Mme GAILLARD pose le problème de la détermination et de la durée des axes prioritaires de notre politique de recherche.

M. BAUDRY répond que cette politique va évoluer grâce à sa mise en action. Il rappelle que le but n'est pas que toute l'université se fédère sur ces axes. Des animateurs devront être désignés pour que ces axes prennent forme. Notre université est riche de talents, 13 équipes de recherche sont notées A ou A+. Il s'agit de trouver des façons de travailler innovantes pour affirmer nos spécificités. Ces axes définis dans un contexte particulier ne sont pas encore mis en pratique.

Il donne l'exemple de la faible fréquentation des journées Transverses, certaines équipes ne s'étant pas véritablement senties concernées et donc s'étant peu investies.

Il rappelle que l'axe « mobilités, hybridations, identités plurielles» correspond plus aux préoccupations des enseignants chercheurs littéraires, en langues ou en arts qui ne se retrouvent pas dans le 1^{er} axe. Il ajoute qu'un des dangers serait d'évoluer dans une seule logique de projet. Il s'agit de potentialiser nos atouts sans réduire la diversité.

M. DI MEO préconise de repérer des spécialités scientifiques claires afin de donner une certaine pérennité à ces axes. Il partage l'avis de M. BAUDRY mais souhaite réfléchir à une forme qui pourrait faire varier ces axes pour les insérer dans un travail collectif proche des projets des UMR. Les journées transverses pourraient être l'occasion de trouver des méthodes qui nous permettent de faire évoluer les axes et de les installer dans une durée suffisante. Les compétences en question ne doivent pas se décaler par rapport aux projets des équipes.

Mme GUILHAMON demande un bilan sur les Suds

M. BAUDRY répond qu'il s'agit d'un des axes prioritaires du plan campus qui a donné lieu en Conseil Scientifique à de nombreuses discussions. Cet axe a évolué vers des recherches portant sur les Afriques dans le monde.

Mme FROMENTIN préconise de mettre en place une forme d'audit des quinquennaux de chaque équipe, par axes et par programmes contrôlé par la Commission de la Recherche ou la Conférence des Directeurs.

Mme BINET dit que cela avait été mis en place par l'équipe précédente, mais que les conclusions n'avaient pas été exploitées.

M. PERNOT dit qu'il préfère la transdisciplinarité. Le problème de la délimitation des frontières du CNU et du CNRS a produit des bâtards intellectuels. Ce sont les doctorants qui en font les frais. Il préconise de militer contre l'irréalisme de certaines frontières car c'est aux interfaces que naissent les idées nouvelles.

M. BAUDRY pense que la confrontation des disciplines avec des échanges productifs aboutit à leur renforcement, et que si nous validons ces modalités sur les PSE, nous pourrions faire valoir une transdisciplinarité efficace. Il maintient que deux ans et demi est un bon délai pour un projet avec un bilan les 6 derniers mois.

M. DI MEO dit que nous aurons l'occasion d'une première évaluation dans 1 an, mais qu'il s'agit de savoir si ces projets sont un BQR ou un véritable appel à projet.

Mme. FROMENTIN reconnaît que le texte proposé est satisfaisant mais qu'il faut afficher plus nettement une exigence de qualité des projets.

M. BAUDRY parfaitement d'accord avec cette exigence de qualité demande que l'on passe au vote :

Ne se prononce pas :0
Abstention :0
Contre :0
Pour : 17

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ADOPTE A L'UNANIMITE LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES PROJETS SCIENTIFIQUES D'ETABLISSEMENT.

III- Budget 2011 : reversement du préciput aux équipes concernées,

M. BAUDRY commente le document diffusé aux Directeurs des Equipes de Recherche proposant une répartition à hauteur de 30 % du préciput de l'enveloppe ANR mobilisable.

Mme FROMENTIN signale qu'Ausonius a été oubliée.

Mme BOISSON-GABARRON demande si elle peut avoir accès au document diffusé.

Mme FROMENTIN précise que le montant du préciput va changer, il va passer de 11% à 16%, mais on ne sait pas à partir quelle date.

M. BAUDRY dit que le travail de répartition des 30% aux équipes concernées est en cours et que l'on attend la réponse de l'ANR pour le finaliser.

Mme FROMENTIN demande si c'est la tranche 2010 qui sera distribuée ou seulement celle de 2011.

M. BAUDRY rappelle que le préciput n'a jamais été utilisé depuis son versement.

M. DI MEO voudrait que soit cumulées les tranches 2010 et 2011, ou au moins que l'on puisse disposer de la meilleure année. Il signale la surprise du CNRS face à la baisse dramatique du budget des UMR.

Mme FROMENTIN dit que trois ANR se terminent en 2010 et qu'il y en a deux nouvelles en 2011 ce qui donne un effet cumulatif sur deux ans.

M. FROMENTIN demande un vote du conseil sur une clause de garantie concernant le cumul des ANR.

Mme BINET est contre un vote s'il n'y a pas de documents et propose de faire confiance au VP CS.

M. BAUDRY s'engage à respecter la répartition la plus favorable aux équipes, soit le cumul des deux années, soit l'année la plus favorable.

M. DI MEO précise qu'il n'en fait pas une question de principe, mais que, compte tenu de la baisse des crédits, il voudrait que le CS ratifie une forme de motion qui énonce un principe général.

Mme FROMENTIN demande que l'on ajoute un codicille qui précise les règles du jeu.

M. BAUDRY termine en précisant qu'en l'absence d'éléments définitifs sur la répartition du préciput il n'y aura pas de vote.

IV- Financement des jurys de HDR.

M. BAUDRY précise que l'Ecole Doctorale contribue à hauteur de 800 euros pour financer les jurys de thèses. Pour les jurys de HDR il propose que le montant soit porté à 1200 euros.

M. BAUDRY demande que l'on passe au vote :

Ne se prononce pas	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 17

Le Conseil Scientifique adopte à l'unanimité les modalités de fonctionnement des projets scientifiques d'établissement.

V - FINANCEMENT DES JURYS DE COTUTELLES

M. BAUDRY propose d'aborder la question des modalités de financement des jurys de cotutelles.

Mme TIFFON précise qu'une cotutelle coûte plus cher qu'une thèse, et qu'il conviendrait que le montant de la prise en charge par l'Ecole Doctorale passe de 800 à 1200 euros. Certaines cotutelles nécessitent une double soutenance comme c'est le cas avec la Russie. D'où la demande de Mme CARAYOL d'en augmenter le montant et de faire prendre en charge par l'Ecole Doctorale les frais de déplacement du Directeur de Thèse français. Nous proposons que le Directeur de thèse étranger soit pris en charge par son université. Il y a 75 cotutelles en cours et il faut faire attention à ce que nous allons décider.

M. DI MEO pense qu'un montant de 1200 euros financerait la moitié des membres du jury.

M. BEYLOT demande qui prend en charge le Directeur de la cotutelle ?

M. PERNOT souhaiterait disposer d'estimations pour mettre en œuvre des possibilités de montages de jurys de cotutelles et de conférences.

M. BEYLOT dit qu'avec 1200 euros on pourrait couvrir 3 membres de jury.

M. AMELOT signale que les cotutelles font l'objet de contrats types.

Mme TIFFON répond que de plus en plus de cotutelles sont des contrats type, mais que ces conventions ne sont pas toujours respectées par les universités partenaires.

M. BEYLOT demande que l'article 8 de la convention de cotutelle soit reformulé.

M. BAUDRY ajoute que c'est ce que propose Valérie CARAYOL.

Mme GAILLARD dit que le plus judicieux serait de ne pas spécifier le nombre de membres du jury et de négocier.

Mme BINET est plutôt pour que l'on précise la somme.

Mme TIFFON précise que ce sera le dernier montant voté par le CS qui sera porté dans la convention de cotutelle.

M. PERNOT préconise d'organiser des visioconférences pour faire des économies.

M. BEYLOT dit que les doubles soutenances et les thèses écrites dans chaque langue occasionnent des frais supplémentaires.

M. BAUDRY suggère de passer à un vote sur l'idée suivante : attribuer 1200 euros par cotutelle, le Directeur de thèse étranger étant pris en charge par son pays d'origine.

Mme GUILHAUMON craint de rencontrer des difficultés pour trouver des partenaires.

M. GAILLARD répond que s'il n'y a pas participation de l'Ecole Doctorale c'est l'équipe de recherche qui prendra en charge.

M. BAUDRY, considérant que des éléments nous manquent pour prendre une décision, demande au conseil de sursoir et de reporter son vote au prochain CS.

VI - QUESTIONS DIVERSES

M. BAUDRY pose le problème du Doctorat de Sciences de l'Information et de la Communication rattachée à l'UFR Arts.

M. BEYLOT demande s'il n'y a pas confusion avec le Doctorat Communication Art du Spectacle ?

Mme TIFFON précise que c'est Mme VELASCO qui s'est aperçue de cette anomalie et qu'il s'agit d'une erreur de saisie dans le logiciel APOGEE. Des informations

complémentaires seront demandées à la scolarité centrale et la question sera abordée au prochain CS.

Mme GAILLARD demande qui s'occupe de ce doctorat ?

M. BAUDRY précise que le rattachement d'un doctorat à une UFR n'a pas de sens

M. DI MEO confirme bien qu'avant il y avait une référence à une UFR.

Mlle FOUSETTE demande pour les doctorants une aide à l'impression, à la publication et au financement des thèses.

Mme BINET précise que c'est le rôle de l'équipe de recherche de financer.

Mme GAILLARD répond que dans son équipe ce n'est pas le cas.

M. BAUDRY dit que ce type de financement est réservé à l'octroi d'aides à des doctorants en difficulté.

M. PERNOT s'engage à soutenir ses doctorants pour rembourser des missions, des colloques, des travaux d'impression. Il ajoute que c'est la politique traditionnelle de son UMR, mais qui peut varier suivant les disciplines.

Mme GAILLARD signale que le budget de son équipe ne le permet pas.

Mme BINET demande que l'on fasse la différence entre les doctorants salariés qui peuvent payer ce type de frais et d'autres pour qui il faut prévoir des crédits.

M. PRUDHOMME précise que le Conseil Régional attribue 2000 euros par an et par doctorant en fonction des demandes.

Mme BINET ajoute que la situation économique actuelle ne facilite pas la poursuite de thèses, surtout pour les doctorants étrangers.

M. BAUDRY souhaite que le problème soit abordé à la prochaine conférence des Directeurs de Recherche et que la solution pourrait venir de la mise en ligne de thèses électroniques.

M. LABESQUE demande un étalement des frais d'inscriptions pour les doctorants et une compensation entre les frais d'inscriptions et la rétribution des ATER.

Mme TIFFON précise que c'est une règle de comptabilité publique. L'Agent Comptable précédent ne l'imposait pas. Pour les ATER la compensation n'est pas possible.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15

p/o le Président
Le Vice-président du Conseil Scientifique

Patrick BAUDRY